

Structures porteuses partenaires:







Comité de pilotage - Comité d'orientation

- Termes de référence -

Contexte

A la création du Pôle-relais lagunes méditerranéennes (ci-après dénommé Pôle lagunes) en 2001, son mode d'organisation et de fonctionnement était formalisé dans la convention cadre DREAL PACA / Tour du Valat avec deux organes de gouvernance : le Comité de pilotage et le Conseil scientifique et technique (CST).

A la lumière du fonctionnement de ces instances au cours des années passées, mais également à l'arrivée à terme de cette convention cadre, et compte tenu des changements intervenus dans le pilotage des Pôles-relais, le Comité de pilotage restreint a jugé important de mener une réflexion sur ce mode de gouvernance.

Ainsi, un double constat est fait :

- le nombre (près d'une cinquantaine) et la diversité des membres du Comité de pilotage font de celui-ci un organe peu opérationnel pour exercer un réel pilotage de l'action du Pôle lagunes. De fait, depuis quelques années, un Comité de pilotage restreint a été mis en place, se réunissant 2 à 4 fois par an, regroupant les financeurs et les structures animatrices du Pôle lagunes.
- le fonctionnement du CST n'est pas satisfaisant. Parmi les conditions nécessaires à un bon fonctionnement de cet organe, il est indispensable qu'un temps conséquent d'animation lui soit consacré. Dans le contexte financier des dernières années, il n'a pas été possible d'envisager la mobilisation supplémentaire de temps d'animation pour ce conseil.

Suite aux différentes discussions qui ont eu lieu, il a été validé lors du Comité de pilotage restreint du 13 septembre 2007 que l'organisation du fonctionnement du Pôle lagunes se ferait autour de deux organes de gouvernance :

- un Comité de pilotage
- un Comité d'orientation

Le Conseil Scientifique et Technique est ainsi supprimé au motif que les contributions de nature scientifique ou technique, ainsi que l'interface avec les sphères des décideurs et des socio-professionnels doivent s'opérer au sein du Comité d'orientation.

1. Comité de pilotage

1.1 Missions

Le Comité de pilotage définit les orientations et les priorités d'action du Pôle lagunes et s'assure de leur bonne réalisation, sur la base des propositions et comptes-rendus que lui soumet le Pôle lagunes.

Le Comité de pilotage valide le budget prévisionnel, ainsi que les bilans financiers et rapports d'activité.

1.2 Composition et fonctionnement

Le Comité de pilotage du Pôle lagunes est présidé par le DREAL PACA ou son représentant. Il est composé :

- d'un représentant de l'ONEMA.
- des représentants des DREAL de Languedoc-Roussillon, de PACA et de Corse
- des représentants des deux délégations de l'Agence de l'eau RM&C de Marseille et de Montpellier, ainsi que d'un représentant de la CRMNA de l'Agence de bassin,
- des représentants des collectivités territoriales (Régions et Conseils généraux) contribuant à un financement substantiel et pérenne du Pôle lagunes,
- des représentants des 3 structures animatrices du Pôle lagunes, que sont la Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Dans l'hypothèse où d'autres bailleurs s'engageraient de manière également pérenne auprès du Pôle lagunes, ils deviendraient membres du COPIL.

Le Comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, en mars et en octobre.

Le secrétariat sera assuré par la coordinatrice du Pôle lagunes, avec l'appui de l'équipe technique du Pôle lagunes.

2. Comité d'orientation

2.1 Missions

Le Comité d'orientation est une instance consultative au sein de laquelle l'interface entre décideurs, scientifiques et socio-professionnels doit s'opérer. Cet organe d'échange et de réflexion a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du Pôle lagunes et sur les actions à mettre en œuvre. Ces recommandations sont soumises au Comité de pilotage. Le Comité d'orientation étudie également le bilan des actions de l'année précédente.

2.2 Composition et fonctionnement

Le Comité d'orientation est composé des 3 collèges suivants :

- Institutionnels:
 - Services de l'état
 - Etablissements publics
 - Collectivités territoriales
- Gestionnaires:
 - Organisations professionnelles et représentants d'usagers
 - Syndicats Mixtes gestionnaires des lagunes méditerranéennes
 - Autres réseaux

Scientifiques

Ainsi que les 3 structures animatrices du Pôle lagunes: Tour du Valat, Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, Office de l'Environnement de la Corse. La composition détaillée se trouve en annexe.

Le Comité d'orientation se réunit une fois tous les 2 ans.

La préparation des Comités d'orientation est assurée par l'équipe du Pôle lagunes et son secrétariat par sa coordinatrice.

ANNEXE : Composition du Comité d'orientation du Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Collège n°1 : les institutionnels

SERVICES DE L'ETAT

Madame la Directrice de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représenté par Monsieur le DREAL PACA ou son représentant (**Président du Comor**)

Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon représenté par Monsieur le DREAL Languedoc-Roussillon ou son représentant

Monsieur le Préfet de Corse représenté par Monsieur le DREAL Corse ou son représentant

Monsieur le Directeur de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée ou son représentant

ETABLISSEMENTS PUBLICS

ONEMA

M. le Directeur, ou son représentant

M. le Délégué Interrégional ou son représentant (Montpellier)

AGENCE DE L'EAU RM&C

Délégation de Marseille, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant Délégation de Montpellier, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant Agence de l'Eau, Siège de Lyon, Secrétariat de la CRMNA, Direction de la planification et de la programmation.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Délégation PACA, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant Délégation LR, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant Délégation Corse, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant

COLLECTIVITES TERRITORIALES

REGIONS

Monsieur le Président du Conseil régional PACA ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon ou son représentant

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant

CONSEILS GENERAUX

Monsieur le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général du Var ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général du Gard ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de l'Hérault ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de l'Aude ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général des Pyrénées-Orientales ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de Haute-Corse ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de Corse du Sud ou son représentant.

Collège n°2 : les gestionnaires

ORGANISMES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES / REPRESENTANTS DES USAGERS

CHAMBRES REGIONALES D'AGRICULTURE

CRA PACA, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRA LR, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRA Corse, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRPMEM (Comités Régionaux des Pêches et des Elevages Marins de Méditerranée)

CRPMEM PACA, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRPMEM LR, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRPMEM Corse, Monsieur le Président, ou son représentant

CONCHYLICULTURE

Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée, Monsieur le Président, ou son représentant

CEPRALMAR, Monsieur le Président, ou son représentant

COMITES REGIONAUX DU TOURISME

CRT de PACA, Monsieur le Président, ou son représentant

CRT du Languedoc-Roussillon, Monsieur le Président, ou son représentant

Agence du Tourisme de Corse, Monsieur le Président, ou son représentant

GESTIONNAIRES DE LAGUNES

L'ensemble des gestionnaires de lagunes méditerranéennes est invité. En cas de trop grande affluence, une priorité sera donnée pour répartir les places de manière équitable sur l'ensemble du territoire d'intervention du Pôle lagunes, à savoir les régions LR, PACA et Corse.

AUTRES RESEAUX

RESEAUX EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

GRAINE LR, Monsieur le Président, ou son représentant

GRAINE PACA, Plateforme régionale de concertation en EEDD PACA, Monsieur le Président, ou son représentant

RESEAU MER PACA, Monsieur le Président ou son représentant

OEC, service éducation à l'environnement, Monsieur le Président ou son représentant

RESEAUX DE GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

RRGMA, Monsieur le Président, ou son représentant

REN PACA, Monsieur le Président, ou son représentant

REN PLR, Monsieur le Président, ou son représentant

Collège n°3 : les scientifiques

SCIENTIFIQUES

- Emmanuelle ROQUE D'ORBCASTEL Ifremer Sète, Laboratoire Environnement Ressources
- Nathalie MALET, IFREMER Bastia
- Marc CHEYLAN, EPHE Laboratoire Biogéographie des Vertébrés, Université Montpellier II
- Marc TROUSSELIER, directeur du Laboratoire Ecosym UMR 5119, Univ. Montpellier II
- Rutger DE WIT, animateur du Réseau des Eaux de Transition, Laboratoire Ecosym UMR 5119, Université Montpellier II.
- Hélène REY-VALETTE ou François VALETTE, LAMETA, Faculté de Sciences Economiques (bureau 507), Montpellier, INRA
- Marc VERLAQUE, Centre d'Océanologie de Marseille, Université de Marseille
- Alain CRIVELLI, Tour du Valat
- Patrick GRILLAS, Tour du Valat
- Christine PERGENT MARTINI, professeur université de Corse
- Bernard PICON,
- Olivier CIZEL, GHZH
- Guy-François FRISONI, Office de l'Environnement de la Corse
- Vanina LEONI, Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia
- Jean-Pierre QUIGNARD
- Mario KLESCZEWSKI ou Olivier SCHER, CEN L-R
- Anaïs GIRAUD, Agence de l'eau RM&C
- Mireille PROVANSAL
- François SABATIER. CEREGE
- Alix AUDURIER CROS, professeur émérite Géographe
- Dominique LASSARRE
- Véronique NICOLAS, ONEMA/Direction de l'Action Scientifique et Technique
- Vanina PASQUALINI
- Stéphanie FAYOLLE, IMBE (ex IMEP)